REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE ARRONDISSEMENT D'ANGERS CANTON DE TIERCE

# Envoyé en préfecture le 23/09/2025 Reçu en préfecture le 23/09/2025 Publié le ID : 049-214901324-20250901-DCM2025\_62-DE

## **COMMUNE D'ETRICHE**

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 1 SEPTEMBRE 2025

Effectif statuaire : 19 Membres en exercice : 19

<u>PRESENTS</u>: AUDARD Virginie, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

**EXCUSES: -**

**ABSENTS**: AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Sylvie ROSEAU

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-62 DU 01-09

### REFORME DES STATUTS DU SIEML

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-5-1, L 5211-17, L 5211-18, L 5211-20, L 5212-16 et L 5711-1 et suivants ;

Vu les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral n° 2019-122 du 14 août 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCFI n° 2023-113 du 16 novembre 2023, portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresnes-sur-Loire ;

Vu la délibération du Comité syndical du Siéml n° 2025-030b du 24 juin 2025, adoptant la réforme statutaire du Syndicat ;

Vu le projet de réforme des statuts du Siéml ;

Considérant que le Siéml est un syndicat mixte dit « à la carte » dont les compétences et l'organisation sont déterminées par ses statuts ;

Considérant que les conditions et modalités selon lesquelles le Siéml exerce ses compétences et activités nécessitent d'être adaptées aux évolutions du droit et clarifiées par domaines d'intervention, en vue de positionner le Syndicat en tant qu'opérateur global de coordination et de solidarité territoriale doté d'une expertise technique diversifiée dans le domaine énergétique, conformément à son objet;

Considérant que des précisions statutaires doivent être apportées concernant la gouvernance du Syndicat afin d'une part, de la clarifier et de simplifier sa gestion et, d'autre part, d'actualiser les circonscriptions électives et, par voie de conséquence, d'ajuster la composition du comité syndical ;

Considérant que la modification statutaire doit être soumise à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités membres puis transmise au préfet du département de Maine-et-Loire pour validation par arrêté au vu des conditions de majorité qualifiée requises pour toute modification statutaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

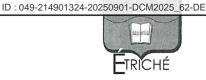
Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01 mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr

Siret: 21490132400019 - Code APE: 8411Z

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE ARRONDISSEMENT D'ANGERS

# CANTON DE TIERCE COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Envoyé en préfecture le 23/09/2025 Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

Après en avoir délibéré;

#### Décide à l'unanimité

- d'approuver le projet de réforme des statuts du Siéml, tel que joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

# Précise que :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 4 septembre 2025

Secrétaire de Séance Sylvie ROSEAU

Le Maire **David LAGLEYZE** 

49330

Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01 mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr

Siret: 21490132400019 - Code APE: 8411Z